

Activité du

FFF 1255 Falaise du Mont CAUME

43° 11' 00" N - 05° 54' 57" E



NATURA 2000



Le 8 Février 2013



Le **FFF 1255** se situe dans la zone hachurée verte



Dans les falaises Est au dessus **du barrage du Revest (WLF 012 lac du REVEST)** niche un couple **d'Aigle de Bonelli**. Ce rapace a besoin de calme pour se reproduire et garantir la survie de sa progéniture. Pour protéger cette espèce, un arrêté de biotope à été décidé (d'où **NATURA 2000**) et y contrevvenir vous expose à une amende, dans un premier temps et surtout met en péril l'activité sur le site. Pour éviter, c'est très simple, en regardant vers l'est, à gauche face à la mer, il y a une ligne électrique qui descend **du fort vers le Revest**. Eh bien, c'est la limite à ne pas franchir..... facile et si vous décidez de partir en cross, il suffit de tirer un peu au Nord pour éviter la zone, qui se trouve en fait sous les **falaises EST du Mt CAUME** en prenant la direction des carrières avec de l'altitude, 1400m. Sur le plan aérologique, on se met aussi en danger en allant survoler cette zone où les conditions sont moins favorables aux ascendances et aucun posé ne nous y attend. C'est maintenant qu'il y a une chance pour ce couple de pondre **un oeuf** et de mener sa couvaison à terme, ce n'est pas arrivé depuis trois ans, la mortalité des jeunes est de l'ordre de 60 %, laissons leur une chance. D'où ma difficulté de trouver un lieu pour activer sans risque d'amende.



Vue générale depuis la route vers LE REVEST les EAUX



LE REVEST
LES EAUX

CONSEIL NATIONAL

Village Fleuri



DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

08/02/2013



**Voici la fameuse Falaise du Mt CAUME
où niche l'unique couple d'aigles**

08 / 02 / 2013



On aperçoit difficilement la ligne HT EDF qui délimite la zone protégée



**Le panneau vert rappelant les consignes
Je pénètre dans le bois pour trouver un
chemin pas trop difficile à monter**

08/02/2013



**La chance me sourit, je
trouve un GR.
Je peux vous assurer que
malgré le soleil,
il ne fait pas plus de 4° c à
cause du vent qui souffle.
Je vais essayer de
m'approcher au plus près
en prenant garde de
**NE PAS FRANCHIR
LA LIMITE**
matérialisée par la ligne
H.T EDF**

(le caddy" neuf "de l'xyl va
encore en prendre un coup)



La ligne EDF qui marque la limite à ne pas dépasser comme expliqué photo 3

08 / 02 / 2013



Ministère de l'Environnement

Arrêté préfectoral de protection de biotope

du 06/07/1993

Falaise du Mont Caume

FFF 1255

Lieu de vie d'espèces animales et végétales protégées
Respectez la réglementation



08/02/2013

NATURA 2000

FFF 1255 Falaise du Mont CAUME



F5MQW/p